

# Débat d'orientation budgétaire 2017

Aux termes des dispositions de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de MACS ; il fait l'objet d'une publication.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières, le rapport doit être mis en ligne sur le site Internet de la commune.

## Contexte général d'élaboration du budget primitif 2017

La construction du budget primitif 2017 s'établira dans un contexte économique similaire à celui de 2016, en amélioration par rapport aux années 2015 et précédentes. Ce contexte, et ses traductions budgétaires, impacteront de nouveau significativement les finances de la Ville en 2017.

### 1-Les incertitudes liées aux cycles électoraux nationaux et internationaux

En préambule, il est tout d'abord rappelé que le budget 2017 est construit dans une période d'élections nationales en France, ainsi que dans plusieurs pays importants dans l'économie mondiale (Etats-Unis le 8 novembre 2016, élections législatives fédérales allemandes en 2017), génératrice par définition d'incertitudes quant aux majorités élues et à leur stratégie économique et financière.

A l'échelle internationale, à titre d'exemple, le résultat des élections à la présidence des Etats-Unis le mardi 8 novembre 2016 engendre une imprévisibilité accrue sur différents paramètres susceptibles d'avoir des conséquences directes ou indirectes pour la France en matière économique, budgétaire et financière, avec par exemple des incertitudes quant à l'évolution future de l'économie américaine et donc de l'économie mondiale, des fluctuations potentiellement importantes sur les marchés boursiers, sur l'évolution des taux de change et sur le niveau des taux d'intérêt, d'ailleurs constatées dès le lendemain de l'élection américaine.

Au niveau national, la tenue en 2017 des élections présidentielles et législatives a pour conséquence une **absence de visibilité des collectivités locales sur les années 2018 et suivantes sur des paramètres essentiels pour la construction de leurs budgets**, générant différentes interrogations :

- l'évolution de la dotation globale de fonctionnement
- la réforme de la dotation globale de fonctionnement
- la stratégie de la future majorité en termes de fiscalité
- la stratégie de la future majorité en matière d'évolution de la rémunération des agents de la fonction publique
- la stratégie plus générale de la future majorité en matière de « coercition » concernant l'évolution des dépenses des collectivités locales

Ces différents éléments, parmi d'autres, représentent, en termes d'enjeux financiers pour la Ville d'Hossegor, **des incertitudes en milliers d'euros sur l'évolution de certains postes de recettes et de dépenses de la commune**, rendant particulièrement délicat, voire impossible, d'établir une prospective fiable et intangible au-delà de 2017.

Dans un tel contexte, et à défaut de disposer d'une visibilité pluriannuelle sur des paramètres budgétaires essentiels pour la commune, le pilotage budgétaire de cette dernière doit donc de plus en plus être effectué de manière extrêmement réactive, en prenant en compte des paramètres nationaux qui sont souvent connus de manière particulièrement tardive.

Afin de disposer d'une visibilité sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales sur la totalité de la mandature parlementaire à venir (2017-2022), certaines associations d'élus, dont l'Association des Maires de France, sont en train d'élaborer une **Charte pour l'avenir des communes de France**.

Cette charte a pour objectif de constituer un « contrat de mandature » qui sera soumis à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle, à charge pour eux de se déterminer et de s'engager par rapport aux orientations et principes défendus par les collectivités locales. Elle s'articulera autour de quatre thématiques stratégiques, dont le pacte financier de la mandature.

## **2-Un contexte macroéconomique en amélioration en 2017**

### **a) Une croissance économique qui devrait poursuivre sa reprise**

Le projet de loi de finances prévoit une poursuite en 2017 de l'amélioration de la croissance du produit intérieur brut (PIB), traduction d'une reprise constatée notamment depuis 2015. Pour 2017, le projet de loi de finances table sur un maintien de la croissance à un niveau de + 1,5%.

Ces prévisions de croissance sont sous-tendues par les principaux facteurs suivants :

- la consommation des ménages est attendue en 2017 à un niveau de + 1,6% : elle constituera donc, comme souvent en France, l'un des principaux moteurs de la croissance.
- l'investissement public, particulièrement du bloc communal, demeurera, avec la consommation des ménages, et malgré le ralentissement de son évolution, l'un des principaux vecteurs de croissance.
- une reprise de la demande extérieure adressée à la France est escomptée en 2017, avec une évolution estimée à + 3,6% en 2017, après + 2,7% prévisionnels en 2016.

### **b) Une inflation qui devrait augmenter légèrement, mais néanmoins rester assez faible en 2016**

Après un début d'année 2016 en territoire négatif, l'inflation est devenue positive en juin mais est demeurée très faible (+ 0,2% en moyenne en novembre 2016).

L'inflation devrait toujours s'avérer modérée en 2017 selon les prévisions du Gouvernement, avec une évolution prévisionnelle de + 1,2% demeurant inférieure à la « cible » de la Banque Centrale Européenne proche de 2% par an. Elle s'avérerait toutefois plus élevée que l'inflation réelle constatée en 2016, signe supplémentaire de la reprise économique qui semble se confirmer.

Pour les collectivités locales et la Ville de Soorts-Hossegor, ce niveau limité d'inflation doit être relativisé en termes d'impact sur l'évolution des charges à caractère général et de gestion courante, dans la mesure où un certain nombre de ces charges ont évolué ces dernières années de manière supérieure à l'inflation.

Par ailleurs, l'accord trouvé en octobre 2016 par l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) sur une réduction de la production a entraîné une remontée des cours du pétrole, le cours du baril étant passé de 40 dollars environ début août 2016 à plus de 50 dollars à fin octobre 2016, avant toutefois de redescendre à 45 dollars environ début novembre 2016.

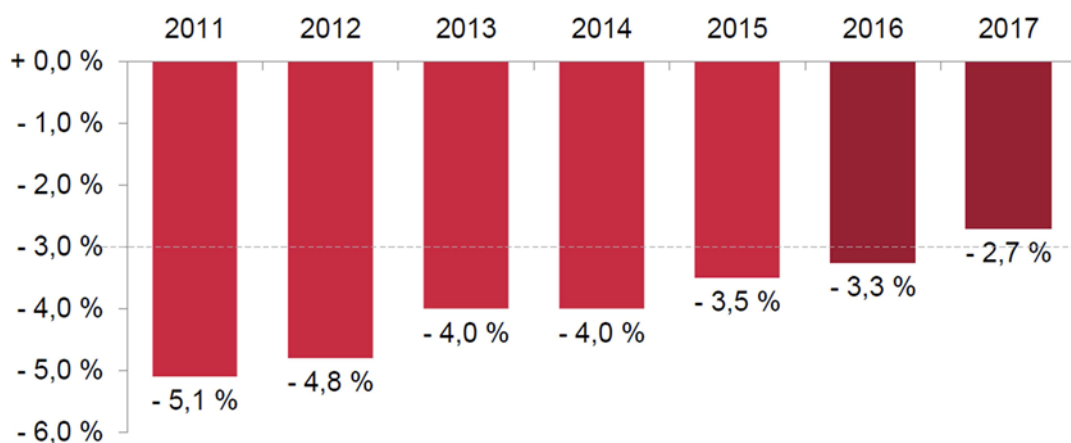
Si cette tendance haussière se poursuit en 2017, l'inflation pourrait évoluer de manière plus dynamique que les années précédentes, avec pour conséquence une hausse des charges de carburant et de fuel dues par la Ville.

### **c) La nécessité de réduire progressivement le déficit des administrations publiques, conformément aux engagements européens de la France**

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2015 a été de 3,5% du PIB contre 3,8% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF).

Le projet de loi de finances pour 2017 confirme le caractère indispensable de la poursuite de ce processus. La prévision de déficit public pour 2017 s'établit ainsi à -2,7 % du PIB, soit un niveau inférieur à -3% du PIB, conformément aux engagements européens de la France et à l'objectif fixé par le Gouvernement depuis 2012.

**Evolution du déficit consolidé des administrations publiques depuis 2011**



(\*) Source : INSEE et projet de loi de finances 2017 – Données prévisionnelles pour 2016 et 2017

Afin d'atteindre cet objectif, le projet de loi de finances pour 2017 prévoit la poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies sur trois ans engagé depuis 2015.

Initialement prévu à hauteur de 50 milliards d'euros sur trois ans, ce plan d'économies devrait finalement atteindre un peu plus de 40 milliards d'euros sur la période 2015-2017, hors économies sur la charge de la dette du fait du niveau historiquement bas des taux

d'intérêt, dont 18,1 milliards d'euros en 2015 et 12,1 milliards d'euros estimés pour 2016. Concernant l'année 2017, les économies supplémentaires à réaliser seront réparties entre les différents niveaux d'administrations publiques de la façon suivante :

- 7,7 milliards d'euros de contribution supplémentaire des administrations de sécurité sociale ;
- 2,8 milliards d'euros de contribution des collectivités locales par le biais essentiellement de la poursuite de la réduction des concours financiers de l'État à ces dernières, après 3,5 milliards d'euros en 2015 et 3,3 milliards d'euros en 2016 ;
- 1,5 milliard d'euros de contribution de l'Etat et ses opérateurs, incluant les économies réalisées en matière d'intérêts de la dette.

### **3-Conséquences de ce contexte macroéconomique sur la construction du budget primitif 2017**

Comme cela avait déjà été le cas en 2015 et en 2016, le contexte économique et budgétaire demeurent relativement défavorable, bien qu'en amélioration constante. Ainsi les objectifs de réduction des déficits publics, conformément aux engagements européens de la France, continueront de peser significativement sur la construction du budget primitif 2017 de la Ville.

Sur l'exercice 2017, la principale conséquence pour la Ville reste le ralentissement de la baisse sans précédent des concours financiers versés par l'État à la Ville, et notamment de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Après une stabilisation en 2013, un premier recul en 2014, puis une baisse fortement accélérée en 2015 et 2016, les concours financiers de l'État aux collectivités locales vont connaître une nouvelle diminution en 2017, bien que ralentie par rapport à 2016.

Cette baisse portera de nouveau principalement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), dont le montant devrait atteindre 30,860 milliards d'euros en 2017, contre 33,222 milliards d'euros en 2016, soit une diminution de près de -2,4 milliards d'euros d'une année sur l'autre, en rappelant que l'enveloppe nationale de DGF s'élevait précédemment à 36,607 milliards d'euros en 2015, à 40,121 milliards d'euros en 2014, et à 41,505 milliards d'euros en 2013.

Cette baisse supplémentaire d'environ -2,4 milliards d'euros de la DGF s'explique essentiellement par la poursuite de la montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques.

Cette contribution supplémentaire au redressement des finances publiques sera répartie de la manière suivante entre les différents niveaux de collectivités locales, à savoir :

- baisse de 1,0355 milliard d'euros pour le bloc communal, réduite de moitié par rapport aux années précédentes ;
- baisse de 1,148 milliard d'euros pour les départements;
- baisse de 451 millions d'euros pour les régions.

Le rythme de baisse s'avère toutefois fortement atténué en 2017 pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale, avec un ralentissement de moitié de l'ampleur de la baisse par rapport aux années 2015 et 2016. Ce geste en faveur du bloc communal fait suite aux annonces du Président de la République lors du dernier Congrès des Maires.

Au vu du contenu définitif de la loi de finances, cette baisse des concours de l'État devrait se traduire pour la Ville par une nouvelle diminution significative de la dotation globale de fonctionnement, estimée à ce jour, à 20% soit une diminution de 220 000 € par rapport à 2016.

Cette prévision s'entend hors diminutions des compensations fiscales incluses  
 Pour mémoire, l'évolution de la DGF perçue par la Ville a été la suivante sur ces dernières années.

### Évolution de la DGF perçue par la Ville de Soorts-Hossegor depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Δ° 2016 / 2010	
								en valeur	en %
Dotation globale forfaitaire	1 494 462	1 473 460	1 450 285	1 418 846	1 330 942	1 135 621	950 879	- 543 583 €	- 36,37%
Dotation de solidarité rurale	111 614	115 122	128 559	142 029	154 627	169 435	114 000	2 386 €	2,14%
DF + DSR (n / n-1)	1 606 076	1 588 582	1 578 844	1 560 875	1 485 569	1 305 056	1 064 879	- 541 197 €	- 33,70%
Evolution en valeur	45 052	-17 494	-9 738	-17 969	-75 306	-180 513	-240 177		
Evolution en %	2,89%	-1,09%	-0,61%	-1,14%	-4,82%	-12,15%	-18,40%		

Outre la poursuite -ralentie -de la baisse de la DGF, le projet de loi de finances pour 2017 propose d'entériner le report de la réforme de la dotation globale de fonctionnement, et donc en conséquence d'abroger l'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui définissait l'architecture générale de cette réforme, dans la continuité des préconisations du rapport Pires-Beaune de 2016.

L'entrée en vigueur éventuelle en 2018 d'une réforme globale de la DGF reste donc incertaine à ce stade, en précisant qu'il faudra en tout état de cause attendre l'automne 2017 pour connaître les intentions en la matière du nouveau Gouvernement et de la nouvelle majorité parlementaire issus des élections législatives de 2017.

Il en va d'ailleurs de même concernant la poursuite -ou non -de la baisse des dotations de l'État en 2018 et les années suivantes, et a fortiori de l'ampleur d'une nouvelle baisse.

#### **4-Autres éléments de contexte nationaux**

##### **a) La poursuite du renforcement des dispositifs de péréquation**

Le projet de loi de finances pour 2017 entérine le report de la réforme globale de la dotation globale de fonctionnement. Toutefois, sans attendre cette hypothétique future réforme, le projet de loi de finances pour 2017 aborde dès à présent la réforme de la péréquation verticale, par le biais de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation nationale de péréquation (DNP). Mais la Ville de Soorts-Hossegor n'est pas concernée par ces dispositifs.

##### **b) Une pause dans la montée en puissance nationale de la péréquation horizontale (redistribution entre collectivités), mais une probable nouvelle hausse significative du prélèvement du FPIC au niveau local**

Pour ce qui concerne le bloc communal, le projet de loi de finances pour 2017 marque un infléchissement dans la progression dynamique du volume du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) instauré en 2012. Pour rappel, le FPIC est prélevé puis redistribué à l'échelle des ensembles intercommunaux (ensembles composés de l'EPCI et de ses communes-membres). En 2017, les ressources prélevées et redistribuées au niveau national au titre du FPIC seront ainsi stabilisées par

rapport à 2016 à hauteur de 1 milliard d'euros.

En effet, comme en 2016, la poursuite à l'échelle nationale des très nombreux regroupements d'intercommunalités et de communes, sous l'effet notamment des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) et des bonifications financières pour les créations de communes nouvelles, devraient de nouveau peser sur les critères de répartition du FPIC.

### **c) La poursuite de mesures nationales favorables à l'investissement des collectivités locales**

La baisse des dotations de l'État a principalement pour objectif de conduire les collectivités locales à maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. Afin que cette diminution ne se traduise pas par une diminution de l'investissement local préjudiciable à l'activité économique, le projet de loi de Finances pour 2017 prévoit plusieurs mesures de soutien à l'investissement local, à savoir notamment :

- La pérennisation et le renforcement du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)

Après un montant total de 1 milliard d'euros en 2016, cette « dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer » sera portée à 1,2 milliard d'euros en 2017. De la même manière que l'an dernier, elle se composera de deux enveloppes (la 1<sup>ère</sup> sera orientée envers certains axes et la 2<sup>ème</sup> vers les projets d'investissement des territoires ruraux).

- Le maintien de l'extension de l'assiette du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie

Cette mesure, mise en œuvre depuis 2016, contribue à élargir l'assiette des dépenses éligibles de la Ville et donc *in fine* le volume de FCTVA perçu.

## **Situation et orientations budgétaires de la Ville**

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2016 s'inscrivent tout naturellement dans le respect de ces orientations :

- Effort de préservation des marges de manœuvre budgétaires sur le budget principal de la commune afin d'autofinancer une partie des investissements grâce à :
  - La maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement
  - L'optimisation équitable des sources de recettes
- Priorisation des dépenses pour la tranquillité publique et la sécurité des administrés
- Poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux
- Amélioration du cadre de vie

### **1-Recettes de fonctionnement**

Le contexte économique toujours relativement incertain nécessite de maintenir une certaine prudence dans les prévisions de recettes municipales liées à la conjoncture économique.

Les principaux facteurs d'évolution des recettes de fonctionnement entre 2016 et 2017 sont les suivantes :

**a) La poursuite - ralentie - de la diminution des dotations de l'Etat**

Sous l'impact des dispositions du Projet de Loi de Finances concernant les dotations aux collectivités territoriales, le budget 2017 sera marqué par l'importance de la baisse des dotations de l'État et des compensations fiscales, bien que fortement ralentie par rapport aux années 2015 et 2016.

Le budget 2017 sera bâti avec une baisse du montant de la DGF de 220 000 €, soit - 20% par rapport à la DGF 2016.

Aucune visibilité n'existe à ce stade sur les exercices budgétaires 2018 et suivants sur l'évolution de ces dotations, qui dépendra de la stratégie de la future majorité qui sera élue l'an prochain.

Cette absence de visibilité sur la seconde recette du budget municipal après les impôts ménages rend évidemment particulièrement délicat le pilotage budgétaire prospectif de la collectivité.

**b) Une évolution très faible des recettes de la fiscalité ménages**

En 2017, l'évolution du produit fiscal perçu par la Ville au titre de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières devrait être modérée par rapport à 2016, du fait de la faible augmentation prévisionnelle de l'évolution légale des bases (le montant n'est pas encore défini aujourd'hui).

L'entrée en vigueur en 2017 de la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux est susceptible de peser sur l'évolution des recettes fiscales de la Ville. En effet, de manière simplifiée, ces bases n'évolueront désormais plus en fonction du coefficient d'actualisation légale des bases voté par le Parlement, mais en fonction de l'évolution des loyers des locaux concernés, avec le risque d'une instabilité accrue, à la hausse comme à la baisse.

Enfin, concernant **l'évolution des taux d'imposition**, il sera proposé au Conseil Municipal pour 2017 une **stabilité des taux** :

- Taxe d'habitation : 11,22%
- Taxes foncières sur le bâti : 11,39%
- Taxes foncières sur le non bâti : 69,71%

**c) Principaux faits marquants concernant les autres produits fiscaux (hors fiscalité ménage)**

En raison de la conjoncture économique et immobilière, le produit des droits de mutation, toujours difficile à estimer, est attendu sur 2017 dans des ordres de grandeur équivalents à l'année 2016 : 795 000 €.

Mais par prudence, dans le budget 2017, il sera inscrit les crédits ouverts au budget 2016, soit 580 000 €.

Egalement par prudence, les recettes liées au droits de place, aux droits de stationnement, à la taxe sur la consommation d'électricité, à la taxe de séjour et le prélèvement sur les jeux du Casino seront maintenus aux montants prévisionnels inscrits au BP 2016 soit un total global d'environ 750 000 €, alors que les recettes effectives s'étaient élevées en 2016 à 792 000 €.

#### **d) Attribution de compensation versée par MACS**

Le montant versé fin 2016 s'est élevé à 239 600 €.

Ce montant est revu à la baisse pour 2017 compte tenu de la prise en charge par la communauté de l'instruction des autorisations d'urbanisme et du déploiement des navettes de plage : 226 408 €.

Ce montant devrait être encore revu à la baisse au cours de l'année 2017 du fait de l'impact sur MACS du transfert des zones d'activités (loi NOTRe). Les montants ne sont pas encore définis.

#### **e) Principales évolutions des produits des services et de gestion courante (chapitres comptables 70 et 75)**

Les produits des services et de gestion courante ne devraient pas connaître d'évolution majeure en 2017 par rapport à 2016.

Il est précisé que la municipalité a pour objectif de maintenir en 2017 sa politique de tarification proportionnelle aux revenus (portage des repas, tarifs de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaires ...).

Les redevances d'occupation du domaine public devraient être légèrement augmentées (entre 1% et 2,5%) ; leur nombre devrait rester stable dans la mesure où la municipalité souhaite, après avoir augmenté le nombre de concessions, mettre l'accent sur la qualité des services proposés.

La nouvelle gestion du complexe du tennis permettra de rapporter des recettes issues de la vente de boissons et d'accessoires de tennis (25 000 €) ; les revenus des immeubles (parc locatif municipal) resteront stables : 330 000 €

#### **f) Recettes exceptionnelles**

Des recettes exceptionnelles viendront soutenir l'autofinancement de la commune :

- L'excédent du budget annexe « La Forêt II » avec la vente des deux derniers lots à bâtir, les compromis étant signés : 435 000 €.
- La vente des parcelles bâties « immeuble Faure » (750 000 €), maison Lacout-Villeneuve ( prix de vente prévisionnel 492 000 €) et Hostellerie de la Forêt (prix de vente prévisionnel 616 000 €).

### **2-Dépenses de fonctionnement**

En la matière, le budget 2017 verra une poursuite des efforts de gestion réalisés depuis le début de la mandature en matière de dépenses de fonctionnement de tous ordres (charges de personnel, charges à caractère général, subventions).

La poursuite d'une dynamique de gestion extrêmement resserrée apparaît en effet indispensable pour préserver l'autofinancement de la commune et sa capacité à investir et à soutenir l'économie dans les années qui viennent, la capacité d'autofinancement brute étant diminuée du fait de la baisse des aides financières de l'Etat.

#### **a) Dépenses de personnel**

Le pilotage rigoureux de la masse salariale mené depuis trois ans se poursuivra en 2017, tout en respectant une réelle volonté politique de sécurisation et d'accompagnement des parcours individuels (non-remplacement systématique de départs en retraite, rationalisation des heures supplémentaires, mutualisation des services, etc.).

Seuls, des moyens humains supplémentaires seront engagés afin de renforcer la



tranquillité publique et la sécurité des Hossegoriens, axe prioritaire pour 2017.

Cependant, malgré ce pilotage rigoureux, le coût de la masse salariale sera impacté par des mesures imposées par le gouvernement, à savoir :

- le plein effet de revalorisation du point d'indice de la fonction publique : le gouvernement a en effet décidé de revaloriser le point d'indice de + 0,6% dès juillet 2016, puis de + 0,6% à compter de février 2017, mettant ainsi fin à six années de gel de la valeur du point.
- la poursuite de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations. Le PPCR prévoit notamment de transférer une partie des primes et indemnités sur le traitement indiciaire. Cette mesure, dont l'application progressive sera neutre pour les agents actifs, mais positive pour ceux qui partent à la retraite en améliorant le montant de leur pension, viendra alourdir le coût des charges patronales supportées par la Ville. Déjà effective depuis 2016 pour les agents de catégorie B, l'application de cette mesure se poursuivra en 2017 et 2018 pour les agents de catégorie A et C. En parallèle de ce transfert primes/points, un reclassement de l'ensemble des grilles statutaires s'appliquera dès 2017.

Au stade actuel de la préparation budgétaire, l'évolution de la masse salariale pourrait être de l'ordre de + 4% par rapport à 2016.

#### **b) Subventions**

La commune conservant la compétence Promotion du tourisme et son office de tourisme, le même montant de subvention versée en 2016 à l'OT devrait être attribué. Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, un point sera fait sur les animations 2017, l'organisation des services avec le développement du tourisme d'affaires et la prise en charges des locations des salons du Sporting-Casino, et le budget 2017.

La nouvelle gestion du complexe du tennis impliquera une baisse de la subvention. Le Festival Lire sur la Vague sera remplacé par la fête Lire sur la Vague, entraînant une baisse de la subvention attribuée en 2016.

#### **c) Autres dépenses de fonctionnement**

Concernant ces charges, des efforts de gestion supplémentaires ont été demandés en 2017 aux différents services de la Ville afin de tendre au maximum vers une évolution maîtrisée de ce chapitre par rapport au budget primitif 2016 : + 1,5%.

La poursuite de la politique de mutualisation et de rationalisation des achats constituera de nouveau une priorité en 2017, se traduisant par une évolution contenue de certains postes de fournitures et de services (produits d'entretien, fournitures administratives, frais de téléphonie etc.).

Cet objectif constitue une cible ambitieuse, dans la mesure où :

- une significative remontée des cours du pétrole est désormais, sinon probable, du moins fortement envisageable en 2017 ;
- l'inflation prévisionnelle est attendue à + 0,8% en 2017.
- des postes de dépenses seront volontairement augmentés (vigiles, travaux réalisés en régie par les services techniques)
- la qualité et de la diversité des temps d'activités périscolaires sera maintenue ainsi que leur gratuité
- la reprise du complexe du tennis engendrera des dépenses supplémentaires qui se retrouveront en charges d'entretien courant mais aussi en charges de personnel.

Les indemnités attribuées aux élus baisseront de 30 000 € par an, du fait de la nouvelle organisation municipale.

#### d) Charges financières

En 2017, les annuités de la commune baisseront de 447 000 € à 417 000 € : cette baisse est due à la clôture d'un emprunt contracté pour la réalisation du trinquet.

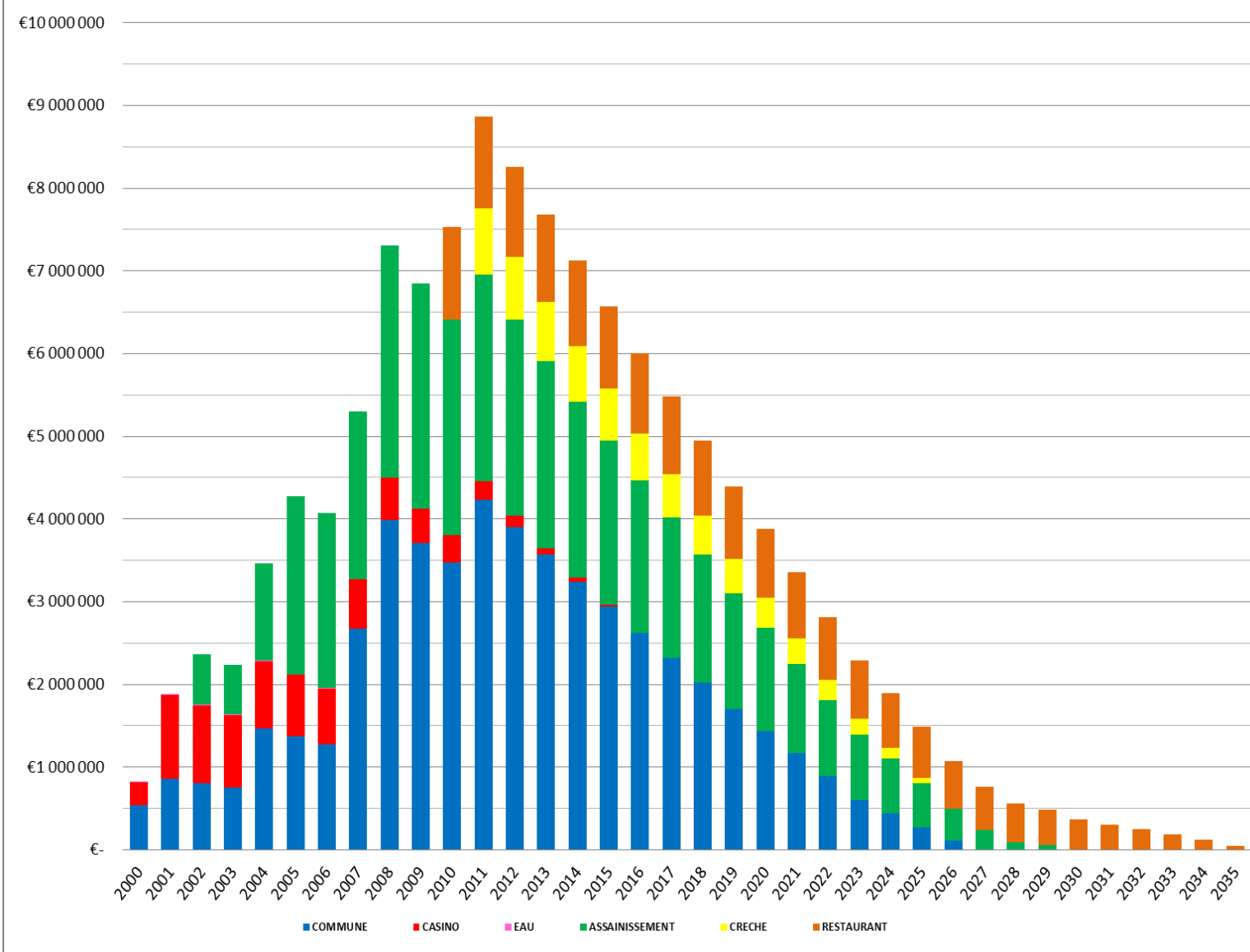
L'encours de la dette est constitué d'emprunts ne comportant aucun risque particulier.

Tous les emprunts sont à taux fixe, sauf un affecté au budget annexe Assainissement, indexé sur l'Euribor 12 mois, qui sera échu en 2029.

Année	COMMUNE	CASINO	EAU	ASSAINISSEMENT	CRECHE	RESTAURANT	TOTAL
2000	53 140,66	29 673,15	1 460,19				<b>84 274,00</b>
2001	53 140,66	29 673,15	1 460,20				<b>84 274,01</b>
2002	86 350,12	115 181,87	1 460,19				<b>202 992,18</b>
2003	86 350,12	115 181,87	1 460,19	49 315,41			<b>252 307,59</b>
2004	86 350,12	115 181,88	1 460,19	49 753,02			<b>252 745,21</b>
2005	157 151,87	115 181,87	1 460,19	85 965,31			<b>359 759,24</b>
2006	155 362,49	115 181,87	1 460,19	148 426,84			<b>420 431,39</b>
2007	147 362,49	115 181,88	1 460,19	152 281,30			<b>416 285,86</b>
2008	267 588,21	115 181,88	1 460,19	152 281,30			<b>536 511,58</b>
2009	408 524,28	115 181,88	1 460,19	217 904,86			<b>743 071,21</b>
2010	407 998,02	115 181,88	1 460,19	217 904,86			<b>742 544,95</b>
2011	407 998,02	115 181,88		217 904,86		19 532,00	<b>760 616,76</b>
2012	516 858,65	115 181,88		217 904,86	68 230,86	71 975,48	<b>990 151,73</b>
2013	514 264,67	58 780,48		217 904,86	68 230,86	71 975,48	<b>931 156,35</b>
2014	493 194,84	29 107,28		217 904,86	68 230,86	71 975,48	<b>880 413,32</b>
2015	455 890,28	29 107,29		217 904,86	68 230,86	71 975,48	<b>843 108,77</b>
2016	447 010,28	29 107,26		217 904,86	68 230,86	71 975,48	<b>834 228,74</b>
2017	416 920,82			217 904,86	68 230,86	71 975,48	<b>775 032,02</b>
2018	414 040,82			217 904,86	68 230,86	71 975,48	<b>772 152,02</b>
2019	411 160,89			217 904,86	68 230,86	71 975,48	<b>769 272,09</b>
2020	339 268,45			217 904,86	68 230,86	71 975,48	<b>697 379,65</b>
2021	336 388,45			217 904,96	68 230,86	71 975,48	<b>694 499,75</b>
2022	333 508,45			214 050,07	68 230,86	71 975,48	<b>687 764,86</b>
2023	330 628,42			164 297,38	68 230,86	71 975,48	<b>635 132,14</b>
2024	186 812,38			164 297,38	68 230,86	71 975,48	<b>491 316,10</b>
2025	183 932,38			164 297,38	68 230,86	71 975,48	<b>488 436,10</b>
2026	181 052,48			164 297,38	68 230,93	71 975,48	<b>485 556,27</b>
2027	112 225,72			164 297,38		71 975,48	<b>348 498,58</b>
2028				164 297,38		71 975,48	<b>236 272,86</b>
2029				98 673,82		71 975,48	<b>170 649,30</b>
2030				62 461,53		71 975,48	<b>134 437,01</b>
2031						71 975,48	<b>71 975,48</b>
2032						71 975,48	<b>71 975,48</b>
2033						71 975,48	<b>71 975,48</b>
2034						71 975,48	<b>71 975,48</b>

2035						71 975,48	<b>71 975,48</b>
2036						53 981,61	<b>53 981,61</b>

### Répartition de l'encours par budget



### **3-Section d'investissement**

Comme indiqué supra, dans un contexte budgétaire difficile marqué notamment par la baisse des dotations de l'Etat et la diminution des cofinancements reçus de la part des autres collectivités publiques, le volume d'investissement pour 2017 s'établira à environ 7 millions d'euros.

En recettes, l'inscription d'un emprunt entre 1,5 et 1,7 million d'euros permettra

d'équilibrer le budget. Cet emprunt sera réalisé ou pas en fonction de la vente ou non de terrains communaux, de l'obtention de subvention non encore notifiées et de la réalisation de tous les programmes de travaux en 2017.

#### **a) Recettes d'investissement**

Concernant les subventions d'investissement reçues, celles-ci traduiront la stratégie active de recherche de cofinancements mise en œuvre par la municipalité, avec notamment la poursuite du versement des cofinancements des partenaires publics sur l'aménagement du bourg de Soorts et de l'avenue de la Bécasse, l'aménagement de la mairie, le système de vidéosurveillance ... 488 500 € de subventions ont été notifiées et sont donc certaines..

Des cofinancements sollicités en 2016 dans le cadre de la réalisation d'exutoires côté Est du lac devrait être perçus via le FEDER et l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2017.

Les recettes perçues par la Ville au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA reversée en 2017 sur les travaux réalisés en 2016) devraient connaître une augmentation significative par rapport à l'exercice 2016, due principalement aux travaux d'aménagement du boulevard du Front de mer (600 000 €)

La fiscalité de l'urbanisme devait s'élever aux alentours de 200 000 € ; les amortissements autour de 395 500 €.

#### **b) Dépenses d'investissement**

Le niveau d'investissement est maintenu à un niveau significatif, en cohérence avec le programme municipal de la mandature, et ce malgré la poursuite de la baisse des concours financiers de l'État et le maintien des taux de fiscalité communaux.

Le programme d'investissement du budget primitif 2017 s'articulera principalement autour des priorités et projets suivants :

- Dépenses 2017 pour la réhabilitation du bourg de Soorts : 1 036 000 € ht
- Sécurisation de l'avenue de la Bécasse : 867 500 € ht
- Aménagement de la mairie et mise en conformité PMR : 495 000 € ht
- Participation au désensablement du lac : 155 000 €
- Réhabilitation du bâtiment « yacht Club » avec des nouvelles toilettes publiques : 70 000 € ht
- Extension du restaurant scolaire d'Hossegor : 30 000 € ht hors mobilier
- Nouvelle toiture au Jaï-Alaï : 125 000 € ht
- Tranches du réseau pluvial (Pédebert, bourg de Soorts, bd de la Dune) : 600 000 € ht
- Travaux d'éclairage public et enfouissement : 561 250 €
- Signalétique hôtelière : 85 000 € ht
- Nouvelle tranche de caveaux : 41 000 € ht
- Acquisition de matériels (balayeuse, camions, fourgon, petit chargeur, mini-pelle, algécos etc ...) et mobiliers : 490 000 € ht

Des efforts financiers seront également consentis pour l'embellissement de la Ville et l'entretien de son patrimoine bâti.

## **4-Programmation des investissements**

La réhabilitation du parc d'activités Pédebert est en cours de finalisation. Les travaux consisteront à positionner des trottoirs, des stationnements et des pistes cyclables, à installer des toilettes publiques et à modifier la signalétique et l'éclairage public. La réalisation du programme est planifiée pour début 2018.

D'autres projets tels que l'ouverture à l'urbanisation de parcelles déjà classées en zone futurément constructible et la rénovation du Sporting-Casino avec la réfection de l'ancien cinéma restent à l'étude et seront engagés.